

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCHESIEUX**

SÉANCE DU 15 MAI 2018

Présents : Gérard TAPIN, Anne HÉBERT, René LAMAZURE, Roland LEPUISSANT, Nicole JOUIN, Nathalie HÉLAINE, Jean-Marc KUZMIAK, Sandra DORLEANS,

Excusés : Patrick POULLAIN (conseiller municipal) qui a donné procuration à Jean-Marc KUZMIAK, Rémi CUCU (conseiller municipal) qui a donné procuration à René LAMAZURE

Absents : David OURRY, Virginie POISSON.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Anne HEBERT a été désignée secrétaire de séance.

Avant le commencement de la séance Monsieur le Maire fait part à l'ensemble des conseillers présents de la démission (reçue ce jour du 15 mai 2018) de la conseillère municipale Madame Emilie CARDET.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2018.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Délibération n° 2018/05/01

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juin 2008 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Marchésieux.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie reçue le 23 avril 2018, adressée par Maître Loïc LECHAUX,

en vue de la vente d'une propriété sise au lieu-dit 1 rue de la Minostrande, d'une superficie totale de 127.50m² appartenant à Monsieur et Madame MAGILL,

Considérant qu'aucun projet communal ne concerne la parcelle précitée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir le droit de préemption de la commune.

Le riverain est raccordé au réseau d'assainissement collectif.

Les propriétaires du jardin cadastré AI 243 sont d'accord pour abandonner leur droit de passage sur la parcelle communale AI 222.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'abandon du droit de passage.

EMPRUNT « RELAIS » SALLE DE CONVIVIALITE dans l'attente des subventions

Délibération n° 2018/05/02

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions faites pour soit : une ligne de trésorerie ou un prêt relais en attente du versement des subventions pour la réhabilitation de la salle des fêtes, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser

ARTICLE-1 : Monsieur le Maire de Marchésieux

à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt de : 400 000 Euros

dont le remboursement de capital s'effectuera au plus tard 24 mois après la date de mise à disposition des fonds.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : 0,47% - Taux Fixe

Le taux effectif global ressort à : 0,52039%

CATM (anciens combattants)	160.00 €
Comité des Fêtes	400.00 €
Association Energies Nouvelles	160.00 €
Margel	160 00 €
Club House pavillon	160.00 €
Adame des Marais	160.00 €

SUBVENTIONS 2018 PERIERS CYCLISME

Délibération n° 2018/05/06

Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité

Une subvention pour 2018 au club « Periers Cyclisme » d'un montant de 500€

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2018 GYMNASTIQUE VOLONTAIRE REMILLAISE

Délibération n° 2018/05/07

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de la gymnastique volontaire de Remilly sur Lozon au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, à 1 voix pour et 9 voix contre, refuse d'accorder une subvention à l'association de la gymnastique volontaire Rémillaise.

SUBVENTION CCAS

Délibération n° 2018/05/08

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement au Centre Communal d'Action Sociale d'une subvention de 707.00€ pour l'année 2018.

AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT DE MOBILIER FAMILLES RURALES

Délibération n° 2018/05/09

La 1ère adjointe au maire présente au conseil la demande de Familles rurales pour une aide financière afin d'acheter du mobilier pour l'accueil des enfants au CLSH, en remplacement de l'existant obsolète.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte que la commune aide l'association à hauteur de 1 000€ pour 2018 et de 1 000€ pour 2019, sous présentation de la facture d'achat.

CONTRAT D'ENTRETIEN DEFIBRILLATEUR

Délibération n° 2018/05/10

L'entreprise MEFRAN auprès de laquelle la commune a acquis le défibrillateur informe le conseil qu'elle a mis fin au contrat de maintenance avec l'entreprise CARDIOP.

Afin de poursuivre la maintenance du défibrillateur l'entreprise MEFRAN propose au conseil un contrat avec la société Défibrillateur Center pour 134.10€ HT annuel.

La société CARDIOP propose quant à elle un contrat de maintenance pour 149€ HT annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de MEFRAN et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec Défibrillateur Center et de résilier le contrat en cours avec CARDIOP.

Le Maire propose au Conseil municipal pour le broyage 2018, le renouvellement de l'intervention d'Etienne MARESQ au tarif 2017 et celle de l'entreprise LEMENANT aux conditions 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ces propositions.

CONSOMMATION EAU

Délibération n° 2018/05/17

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe comme suit le tarif de consommation d'eau du 01/07/2017 au 02/05/2018 :

- Audrey POISSON 35m³ x 1.69 = 59.15€
- Jean CARIOT 19m³ x 1.69 = 32.11€
- Sandrine COQUIERE 18m³ x 1.69 = 30.42€

RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

Délibération n° 2018/05/18

Le Maire présente au conseil le devis de GEOMAT dans le cadre de l'agrandissement de la station d'épuration. Il est nécessaire d'effectuer un relevé topographique des lieux.

Le montant du devis est de 1 290 € HT (soit 1 548 € TTC)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette étude.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission sablière : fin mai début juin il y aura une réunion sur place avec différents partenaires pour réfléchir à un aménagement

Commission chemins : la commission s'est rendu sur place le 16 avril afin de faire le point des chemins de la commune, des devis devront être établis afin de réaliser du goudronnage par endroit

Commission communication : la commission s'est réunie, le projet serait de faire 2 bulletins municipaux allégés soit 1 après le budget et 1 en début d'année, de plus un guide des associations pourrait être réalisé.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Plan d'hébergement départemental à compléter pour le 28 mai,
- Inscription au contrat de territoire 4^{ème} génération de l'agrandissement de la station d'assainissement,
- Achats de poubelles pour l'atelier et les logements,
- La visite des Domaines pour l'immeuble LAISNEY est prévue le 28 mai à 14h.

VU, pour être affiché le 22 mai 2018, conformément au
Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Maire

Gérard TAPIN



Les décisions du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication.